

PROCLAMATION

The Safe and Responsible Retailing of Cannabis Act (Liquor and Gaming Control Act and Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Act Amended) (S.M. 2018, c. 9)

With the advice and consent of the Executive Council of Manitoba, we name June 20, 2018, as the day on which section 1, clause 3(1)(a) and sections 22 to 32 of *The Safe and Responsible Retailing of Cannabis Act (Liquor and Gaming Control Act and Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Act Amended)* (S.M. 2018, c. 9) come into force.

HER HONOUR JANICE C. FILMON
Lieutenant Governor of the Province of Manitoba
Winnipeg, Manitoba
June 13, 2018
Minister of Justice and Attorney General
HEATHER STEFANSON

PROCLAMATION

Loi sur la vente au détail responsable et sécuritaire du cannabis (modification de la Loi sur la réglementation des alcools et des jeux et de la Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries), c. 9 des L.M. 2018

Sur l'avis et avec le consentement du Conseil exécutif du Manitoba, nous fixons au 20 juin 2018 la date d'entrée en vigueur de l'article 1, de l'alinéa 3(1)a) et des articles 22 à 32 de la *Loi sur la vente au détail responsable et sécuritaire du cannabis (modification de la Loi sur la réglementation des alcools et des jeux et de la Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries)*, c. 9 des L.M. 2018.

JANICE C. FILMON,
Lieutenante-gouverneure du Manitoba
Winnipeg (Manitoba)
Le 13 juin 2018
La ministre de la Justice et procureure générale
HEATHER STEFANSON